

# Bulletin d'inscription

Pour vous inscrire, merci de compléter ce bulletin et nous le retourner sous enveloppe timbrée à l'adresse du centre d'examens de santé de votre choix

## Vos coordonnées

*Nom .....	*Prénom .....
*Nom de naissance .....	
*Date de naissance ____ / ____ / ____	
*Adresse .....	
*Code postal ____	*Ville .....
*Téléphone ____	Portable ____
Mail .....	*Champs obligatoires.

## Lieu d'examen souhaité

- Arras - Centre ÉPICURE
- Lens - Centre ÉPICURE
- Lille - Institut Pasteur

## Plus pratique

# Je m'inscris en ligne !



Sur [www.cpam-artois.fr/eps](http://www.cpam-artois.fr/eps)

### Mentions légales

L'Assurance maladie propose à ses assurés la réalisation de l'examen de prévention en santé et son suivi en centre d'examens de santé. Cet examen implique un traitement de données à caractère personnel vous concernant. Cet examen implique un traitement de données à caractère personnel vous concernant, dont la mise en œuvre est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public. Les données nécessaires au traitement de votre dossier sont transmises aux professionnels intervenant dans votre examen. Sauf opposition de votre part, vos données pourront être utilisées, à des fins d'évaluation du service par l'Assurance Maladie ou par ses prestataires. Elles sont conservées au maximum vingt ans, à compter de votre dernière venue au centre, puis sont détruites.

Vous êtes également informé que l'hébergement de ces données est assuré par une société française certifiée pour l'hébergement de données de santé qui garantit la sécurité ainsi que la confidentialité de l'ensemble de vos données.

Vous disposez d'un droit d'accès, de opposition et de rectification, aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent sur demande écrite auprès du Directeur de votre organisme de rattachement ou de son (sa) Délégué(e) à la Protection des Données. En cas de difficultés dans la mise en œuvre des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL - 3 place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

## Les centres d'examens de santé près de chez vous :

### ➤ Arras

Centre ÉPICURE  
4 Grande rue du rivage

### ➤ Lens

Centre ÉPICURE  
Rue Louis Delluc

03 20 87 78 69  
[eps-artois@pasteur-lille.fr](mailto:eps-artois@pasteur-lille.fr)

### ➤ Lille

Institut Pasteur  
03 20 87 78 63  
[bilan-sante@pasteur-lille.fr](mailto:bilan-sante@pasteur-lille.fr)

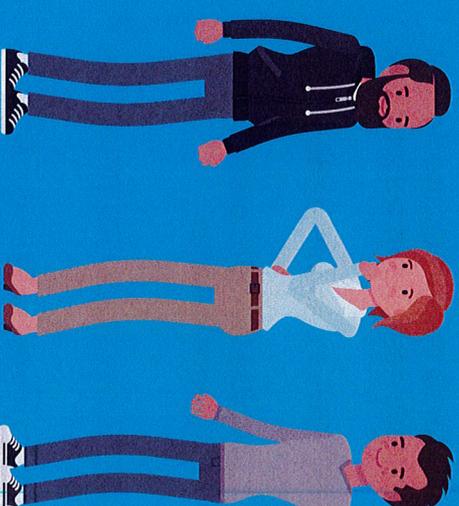


CNAM / CES Maj 11/2020



Artois

# ET SI JE FAISAIS LE POINT SUR MA SANTÉ ?



## EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ

Votre Centre d'examens de santé vous invite à réaliser un examen de prévention en santé pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) rubrique « examen de prévention en santé ».

[ameli.fr](http://www.ameli.fr)

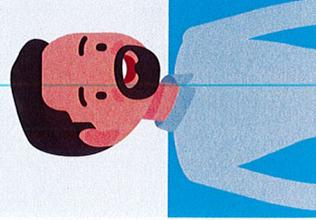
# L'EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ

## Un moment privilégié pour :

- > Faire un point sur ma santé ;
- > Parler de mes préoccupations et obtenir des conseils personnalisés ;
- > Bénéficier d'actions de dépistage ;
- > Connaître les aides proposées par l'Assurance Maladie.

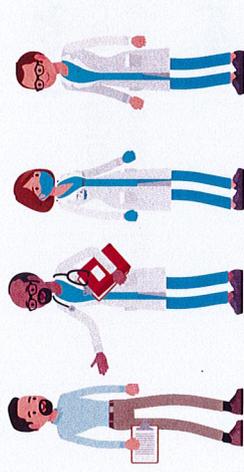
## À qui s'adresse cette offre ?

- > Aux assurés sociaux du régime général de plus de 16 ans



L'examen de prévention en santé n'est pas obligatoire !

# EN QUOI CONSISTE CETTE OFFRE ?



Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute vous accueille dans un lieu unique.

1



Des examens médicaux et des analyses biologiques réalisés au CES, vous sont proposés selon votre situation.

2



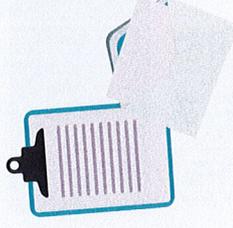
Des professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes, diététiciens) abordent avec vous vos préoccupations et répondent à vos questions.

3



Le médecin envisage avec vous les suites à donner à votre examen de prévention en santé (médecin traitant, tabacologue...).

4



Le compte-rendu de votre examen de prévention en santé vous est expliqué, et avec votre accord, est envoyé à votre médecin traitant.

5



Suite à votre examen de prévention en santé, vous pouvez demander un accompagnement pour réaliser vos soins et vous permettre un meilleur accès à vos droits (complémentaire santé, déclaration du médecin traitant, carte vitale...).